

POUR MONOD...

Dernièrement, le *Libéraire* a pris l'initiative d'une campagne en faveur de Cyvoct, condamné à mort, - peine commuée en travaux forcés à perpétuité - pour un article dont il n'était pas l'auteur, paru plusieurs mois avant l'explosion du théâtre *Bellecour*, à Lyon, dans un journal où il comptait quelques sympathies. Cet appel a été entendu de tous côtés, de nombreux journaux ont fait chorus et l'opinion publique se prononçant chaque jour plus énergiquement, réclame avec instance la libération de cette victime de la haine bourgeoise. On ne peut que se féliciter d'un si heureux résultat.

Il est une autre injustice, criante aussi, celle là, à laquelle il importe de remédier au plutôt. Au lendemain de la mort du président Carnot, à la suite de propos tenus, le 25 juin 1894, à Dijon, chez un marchand de vins, par le nommé Quesnel, exaltant l'acte de Caserio, un procès fut organisé dans lequel furent impliqués Monod le fondateur de la *Mistoufle* dont le tort avait été d'avoir assisté silencieux aux déclamations de Quesnel et Gaillard, qui, lui, avait, le matin du même jour dansé dans la rue avec au chapeau, un crêpe rouge. Gaillard et Quesnel furent condamnés, le premier à deux ans et le second à trois ans de prison pour «*apologie de faits qualifiés crimes*».

Quant à Monod, outre la même inculpation, il eut à supporter l'accusation d'«*association de malfaiteurs*». Remarquez qu'il était le seul poursuivi de ce chef, il fut condamné à cinq ans de travaux forcés, plus à la relégation, c'est-à-dire au bagne à perpétuité. L'acte d'accusation lui reproche d'avoir été en relations étroites avec les anarchistes militants de Dijon, d'avoir exposé, dans les cafés qu'il fréquentait, ses théories subversives, et d'avoir «*reçu les journaux fondés en France ou à l'étranger pour les soutenir*». En un mot d'être anarchiste, de fréquenter des gens et de lire des journaux de même opinion.

Apologie d'un meurtre politique et développement de théories prétendues subversives sont des actes éminemment politiques. L'amnistie, cette amnistie conçue «*dans le sens le plus large*», promettait-on, devait le libérer. Contre toute justice elle n'en a rien fait.

Voici quelles révoltantes conséquences a aujourd'hui cette iniquité.

On lit dans le *Rappel des Travailleurs*, de Dijon:

«*Le public, qui était alors bien loin d'approuver l'exclamation de Monod - exclamation poussée par Quesnel et non pas Monod, soit dit entre parenthèses - trouva cependant la condamnation disproportionnée et s'en indigna.*

Mais sait-il, le bon public, que le même jugement a condamné à la misère, à la faim et à l'asphyxie cinq enfants innocents?

Cela est, cependant. La femme Monod s'est vu refuser un emploi de balayeuse par le philanthrope Pernel, et grâce à ce bon chrétien, cinq enfants crèvent de faim et de froid dans un hangar de la maison Hérard, quai Étienne-Bernard.

La basse et lâche vengeance bourgeoise, cette vengeance dictée par la peur qui ne pardonne jamais, doit être satisfaite! Non contente d'avoir frappé un adversaire grâce aux artifices d'une procédure jésuitique, elle voue à la mort six malheureuses victimes d'une incontestable innocence. Les responsabilités individuelles invoquées si volontiers quand il s'agit de blanchir un Président de République attaqué dans ses proches, sont systématiquement laissées dans l'ombre quand il n'est question que de gens de peu. Le droit à la justice, sous notre régime d'égalité, se mesure au taux du capital, ou à la hauteur de l'échelon hiérarchique. Monod, condamné au bagne perpétuel pour un prétendu crime dont l'importance réside tout entière en un état psychologique d'affolement passager, sa femme et ses cinq enfants frappés du même coup qui l'atteint, en sont de saisissants exemples. S'il est juste que le sang versé par autrui rejaillisse sur certains, qu'aucune parenté, aucun lieu ne rattachent au meurtrier, ne serait-il pas tout indiqué qu'un gendre-président fut rivié au boulet que traîne son beau-père?

Non! l'équité de notre individualisme répugne à de telles confusions. Mais la réserve qu'envers l'un nous conservons, nous l'exigeons envers tous.

Qu'on se rappelle les circonstances toutes particulières qui marquèrent l'an 1894, la terreur engendrée par les successifs attentats qui l'ensanglantèrent et les lois insensées qu'elle suscita; qu'on se rappelle tout cela et l'on comprendra quelle devait être l'indépendance d'esprit des juges appelés à sévir contre des adversaires uniquement inculpés d'une complicité toute morale et d'une affinité de convictions et quelle modération dut les guider dans leur œuvre! Il devrait en être des arrêts de cette époque comme des actes d'un fou. L'irresponsabilité la plus flagrante en fut l'âme. Les conséquences s'en répercutent encore aujourd'hui, malgré l'amende honorable d'une amnistie qui ne sut ou ne voulut réparer tous les désastres d'un pareil délire.

Il est toujours temps, néanmoins. Il faut, sans plus tarder, sous peine d'irréparables malheurs, que Monod soit rendu à sa famille agonisant de misère. Les lenteurs administratives ne sont pas de saison, la faim n'attend pas. Amnistie pour Monod et amnistie immédiate. Il le faut!

La liberté pour Cyvoct innocent, c'est bien! Mais celle de Monod, simplement victime de l'affolement d'un instant est plus urgente encore. Il y va de la vie de six innocents. L'amnistie pour tous les deux s'impose, mais dès ce jour pour celui-ci. Pour l'un, la justice la réclame; pour l'autre, c'est la justice et l'humanité qui l'exigent! Demain, il serait trop tard.

André GIRARD.
